

Extrait d'acte de naissance

Impôt sur le revenu - Cotisations retraite (déduction)

Impôt sur le revenu : déclaration 2017 des revenus de 2016 - 26 avril 2017

Les règles relatives à l'imposition sur le revenu sont susceptibles d'être modifiées (loi de finances 2018 et lois de finances rectificatives).

Les informations contenues dans cette page sont à jour pour la déclaration 2017 des revenus de 2016.

Cette page sera modifiée en 2018 pour la déclaration des revenus de 2017.

Mis à jour le 18 avril 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Certains produits d'épargne retraite ouvrent droit à un avantage fiscal sous la forme d'une déduction des cotisations de votre revenu net global. Pour en bénéficier, le montant des cotisations versées est à indiquer sur la déclaration de revenus.

Liens externes

Consultez la page dédiée sur le site de la direction générale des finances publiques

[Fiscalité des cotisations d'épargne retraite](#)

Champ d'application, limites et règles de déduction

[Déductibilité des cotisations d'épargne retraite](#)

Notice pour remplir la déclaration de revenus

[Déclaration de revenus - Déduction des cotisations et primes d'épargne retraite](#)

Services et formulaires en ligne

- **Impôts : accéder à votre espace Particulier**
- Téléservice
- **Déclaration 2017 en ligne des revenus**
- Téléservice
- **Déclaration 2017 des revenus de 2016 (papier)**
- Formulaire - Cerfa n°10330*21 - N°2042
- **Déclaration 2017 des revenus 2016 : réductions d'impôt et crédits d'impôt**
- Formulaire - Cerfa n°15637*01 - N°2042-RICI
- **Simulateur de calcul pour 2017 : impôt sur les revenus de 2016**
- Module de calcul

Voir aussi...

- **Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer (particuliers)**
- **Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt (particuliers)**

Où s'adresser ?

Impôts Service

- Pour des informations générales

Par téléphone

0 810 467 687 (0 810 IMPOTS)

Du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h, hors jours fériés.

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile

Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel

depuis l'étranger : + 33 (0)8 10 46 76 87



Mairie de Nargis

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F14709>